



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

—ooOoo—

MINISTERE DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
PENITENTIAIRE ET DE LA REINSERTION

DIRECTION DES FINANCES, DES INFRASTRUCTURES
ET DES MOYENS

وزارة العدل
المديرية العامة لإدارة السجون
وإعادة الإدماج
مديرية المالية، المنشآت والوسائل

NIF : 408004001000015

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi n° 23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et en application des dispositions des articles 65 alinéa 02 et 72 alinéa 09 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu au concours national restreint d'architecture n°03/2024, portant choix d'un bureau d'étude pour l'élaboration d'une Etude et suivi pour la réalisation d'un établissement pénitentiaire de 2000 places à Timimoune, publié dans les quotidiens : EL-MASSAA – HORIZONS et le BOMOP à partir du 24/11/2024.

Que l'évaluation des offres, conformément aux critères de choix prévus dans le cahier des charges, a donné les résultats suivants :

Objet	Soumissionnaire attributaire / NIF	Note technique / 100 pts	Montant de l'étude DA / TTC	Montant du suivi DA / TTC	Montant de l'offre financière DA / TTC	Délai de réalisation de l'étude	Obs
Choix d'un bureau d'étude pour l'élaboration d'une étude et Suivi pour la réalisation d'un établissement pénitentiaire de 2000 places à Timimoune.	GRUPEMENT SC POWER HOUSE 515990002141647	71,02 pts	461 100 000,00	269 700 000,00	730 800 000,00	Six (06) mois	L'offre mieux disante pré qualifiée techniquement

Les soumissionnaires désirant connaître les résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière sont invités à se rapprocher du bureau des marchés de la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion, au plus tard trois (03) jours à compter de la date de la première publication de cet avis, pour leur communiquer les résultats par écrit.

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi n° 23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et en application des dispositions des articles 82 alinéa 03 et 184 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 sus-cité, tout soumissionnaire contestant ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission sectorielle des marchés du Ministère de la Justice, sise au siège de la direction générale des finances et des moyens, 23 Rue Taleb Abderrahmane, Bab El Oued - Alger, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première publication du présent avis dans la presse nationale ou dans le BOMOP, ou sur la presse électronique.